

Participer au concours de la SSO

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **116 (1976)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Major EMG M-H. Montfort

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, Place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A. 33, Avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.
Permedia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS: **Suisse** 1 an: Fr. 22.— Prix du numéro
 Etranger 1 an: Fr. 27.— Fr. 2.50

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

Participer au concours de la SSO

Régulièrement, la Société suisse des officiers organise un concours, ouvert non pas seulement à ses membres, mais aussi à tous les officiers de notre armée, et ayant pour but essentiel de promouvoir l'étude de problèmes actuels de notre défense nationale.

Notre propos n'est pas de détailler ici les modalités de participation au concours 1971 de la SSO. Une circulaire émise par le Comité central donne tous les renseignements nécessaires.

En revanche, il convient de souligner l'intérêt que les officiers de tous grades peuvent trouver dans la préparation de travaux originaux, dans la recherche de solutions aux problèmes les plus divers se posant à l'échelon de leur unité, de leur corps de troupe ou de leur état-major, dans l'exposé enfin d'expériences personnelles réalisées dans tel ou tel autre secteur de leur activité militaire.

Le choix des thèmes proposés n'a nullement un caractère limitatif. Les sujets pourront être choisis librement. « Ils devront si possible, précise la circulaire du Comité central, proposer des solutions aux problèmes actuels ou futurs de la défense nationale totale ou militaire; les études historiques pourront néanmoins être également primées. »

Des prix seront décernés aux travaux qui auront été jugés les meilleurs par un jury présidé par le Colonel brigadier E. Schuler.

Le Comité de l'*Association de la Revue militaire suisse* qui ne cesse d'insister sur l'importance de la formation hors service des cadres de notre armée, sur la nécessité pour eux d'étudier tout ce qui touche à notre défense nationale, tient à souligner la valeur d'un tel concours et souhaite vivement que nombre de ses lecteurs officiers y prennent part ¹.

Le Comité de l'*Association
de la Revue militaire suisse*

¹ La RMS publiera dans un prochain numéro le règlement de ce concours. Le délai pour le dépôt des travaux expire le 30 juin 1972.